

Article 21 du Règlement

Dans l'étude que la revue *l'Union médicale du Canada* s'apprête à publier en juillet, on ajoute que l'on ne tient pas compte du pourcentage d'enfants incapables d'exprimer les malaises qu'ils ressentent. A la lumière de ces faits, le gouvernement devrait reconsidérer sa décision et ordonner que les recherches scientifiques sur les problèmes de santé reliés à la MIUF soient poursuivies.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE**LA POLOGNE—LE HARCÈLEMENT DES DIRIGEANTS DE SOLIDARITÉ**

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, depuis le bannissement du syndicat polonais Solidarité, les défenseurs des droits de la personne et les dirigeants de Solidarité ont fait l'objet de harcèlements constants. Wladyslaw Frasyniuk, Bodgan Lis et Adam Michnik ont été emprisonnés ou détenus, avec ou sans procès, pendant des périodes de durées diverses, depuis le mois de décembre.

Le 12 février 1985, lors d'une réunion avec Lech Walesa, à Gdansk, ils ont de nouveau été arrêtés et accusés de «préparer une grève... pour protester contre la hausse du prix des aliments et l'allongement de la journée de travail».

Nous avons trop souvent tendance à prendre pour acquis le droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la justice. Nous ne pouvons pas passer sous silence cette nouvelle violation flagrante des Accords d'Helsinki et de l'engagement international pris par la Pologne en tant que signataire de ces Accords. Les signataires des Accords d'Helsinki doivent tenir leurs engagements envers leurs cosignataires et ils ont des comptes à rendre.

Le gouvernement canadien devrait faire savoir aux pays qui violent ces Accords que nous réprouvons totalement de tels actes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**L'ALLOCATION DE 28 UNITÉS DE LOGEMENT COOPÉRATIF EN SASKATCHEWAN**

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le 29 avril, des fonctionnaires du bureau de Saskatoon de la SCHL ont dit à l'association du logement coopératif de Saskatchewan que l'allocation serait de 28 unités pour 1985, soit seulement 35 p. 100 de l'allocation de 80 unités donnée en 1984.

Le ministre responsable de la SCHL doit expliquer aux habitants de sa province ce qu'il compte faire et pourquoi il a considérablement réduit le nombre de logements sociaux en Saskatchewan. Les habitants de la Saskatchewan voudraient savoir pourquoi la province est forcée d'accepter ces fortes

réductions dans le domaine du logement, plus fortes que dans le reste du pays. Est-ce la politique du gouvernement fédéral à l'égard des habitants de la Saskatchewan, surtout des personnes âgées, de refuser un logement abordable et de faire de la Saskatchewan une province de deuxième catégorie?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. ROGER STEELE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU TERRITOIRE DU NORD DE L'AUSTRALIE**

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Roger Steele, président de l'Assemblée législative du Territoire du Nord de l'Australie.

Des voix: Bravo!**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LE LIVRE VERT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans son document de consultation intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», un des objectifs cités à la page 3 est la protection de notre milieu naturel. Toutefois, le document ne mentionne aucune étude, ne pose aucune question et ne propose pas de solution. Comment les Canadiens peuvent-ils discuter des problèmes que pose la protection du milieu naturel sur le plan international, et surtout dans nos relations avec les États-Unis, alors que la partie consacrée à l'environnement dans ce document de consultation est réduite à sa plus simple expression? Peut-être l'imprimeur a-t-il oublié d'insérer le chapitre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il va sans dire que les Canadiens ne pourront pas étudier cette question, ni celle de l'IDS, ni celle du commerce ou toute autre question si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique empêchent le Parlement du Canada d'organiser des audiences publiques pour permettre aux Canadiens de donner leur point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons invité les Canadiens à participer, pour la première fois, à des discussions portant sur la politique étrangère du pays. L'attitude des partis de l'opposition empêche le Parlement de discuter de la politique étrangère et enlève aux Canadiens la possibilité de participer au débat sur la politique étrangère. Elle empêche aussi le gouvernement de profiter des opinions que pourraient exprimer des particuliers sur l'environnement, le domaine stratégique, le